

Une adhésion ? Pourquoi pas !

En 2009, les syndicats FO du TRESOR PUBLIC et des IMPÔTS se sont réunis afin de former un nouveau syndicat : FO DGFIP. Fort de sa présence et de son expérience dans les deux anciennes Directions, notre nouveau syndicat continuera à défendre vos intérêts matériels, moraux, individuels et collectifs.

Quel que soit votre grade (Cadre A, B ou C), des élus de la section FO DGFIP 62 sont présents pour vous représenter dans les instances paritaires nationales ou départementales (CAP, CTP, CHS, CDAS). Fort de leur expérience, ils continueront à défendre vos intérêts individuels et notre outil de travail. Contrairement à certaines idées reçues, l'action syndicale peut avoir une influence réelle sur le cours des événements.

Sans adhérent, et donc sans cotisation, les moyens d'action du syndicat sont nécessairement limités. Ensemble, nous pourrions contrecarrer efficacement certaines dérives de nos dirigeants qui nous provoquent chaque jour un peu plus : refus de rattraper notre pouvoir d'achat, suppression d'un jour férié et des jours comptables, fermetures progressives de trésoreries, création de la DGFIP, fusion CDI-CDIF, création des SIP, etc...

Être militant, c'est avant tout faire preuve de générosité et de combativité pour défendre nos droits individuels et collectifs, avec le soutien d'une organisation syndicale nationale **libre, indépendante et structurée**, qui est en mesure de vous défendre avec efficacité à tous les niveaux :

Au niveau départemental :

- Face au Directeur Départemental des Finances Publiques (ex TPG/DSF) : notre section FO DGFIP 62.
- Face au Préfet : l'Union Départementale FO (à laquelle nous adhérons).

Au niveau national :

- Face au Directeur Général des Finances Publiques : notre syndicat national (FO DGFIP).
- Face au Ministre des Finances : la Fédération des Finances (FO Finances).
- Face au Ministre de la Fonction Publique : la Fédération Générale des Fonctionnaires (FGF FO)
- Face au Gouvernement : la Confédération Force Ouvrière (représentée par Jean Claude MAILLY).

Être syndiqué, ce n'est pas être différent, c'est vouloir faire aboutir nos revendications. Certains pensent sans doute que le montant de la **cotisation annuelle** est trop élevé, mais il ne faut pas oublier que **66%** de celle-ci est désormais **déductible de l'impôt sur les revenus**. A titre d'exemple un Agent à l'indice 295 paie une cotisation annuelle de 95 €, un Contrôleur à l'indice 352 paie 106€, un Inspecteur à l'indice 431 paie 143€, déduction faite des 66%, cela représente respectivement 2.69€, 3€, et 4.05€ par mois. **Des facilités de paiement sont également proposées**, il est possible de fractionner son versement sur l'année. Sans cette cotisation, notre organisation ne pourrait plus fonctionner correctement.

Au niveau local, la part que nous conservons pour la section nous permet de fonctionner :

- Édition de tracts départementaux et de comptes-rendus des CAPL, CTPL, CHS et CDAS.
- Achat de consommables.
- Organisation régulière de permanences syndicales sur les sites.
- Déplacement à la demande sur les sites rencontrant des difficultés.

Cette solidarité nous permet d'exister et de venir à votre rencontre pour pouvoir vous défendre de manière efficace. Ces déplacements nous permettent le cas échéant de faire remonter l'information vers la Direction et si nécessaire de faire pression sur celle-ci pour que certains problèmes soient pris en compte plus rapidement. Cette année encore, nos cotisations départementales seront indexées sur le point d'indice et seront proportionnelles à la quotité du temps de travail, ce qui nous semble juste et équitable pour tous.

Sans cette cotisation, nous ne sommes plus rien, elle nous permet d'exister et ainsi de pouvoir vous défendre !

Vous souhaitez adhérer ?

Merci de bien vouloir nous retourner rapidement le coupon ci-dessous à la Salle syndicale FO DGFIP 62

FO DGFIP 62 Bulletin d'adhésion

- Je soussigné(e)
- NOM : _____
- PRENOM : _____
- GRADE : _____
- INDICE : _____ QUOTITE DE TRAVAIL : _____
- POSTE DE TRAVAIL : _____
- Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP 62 Fait à _____ le _____

Section locale **Force Ouvrière** DGFIP62 : DGFIP du Pas de Calais 62000 ARRAS

☎ : 06.04.40.51.41 ✉ : fo.062@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web départemental **FO DGFIP62** : www.fo-dgfip-sd.fr/062/